



Mobilisons-nous pour nos services publics, nos salaires et nos retraites

Le 3 avril, on agit !

Ne pas jeter sur la voie publique

64 ANS, C'EST TOUJOURS NON !

Notre mobilisation empêche le gouvernement et le patronat d'enterrer la question des retraites ! À peine appliquée, la réforme des retraites fait déjà des ravages : chômage des seniors en hausse, départs retardés pour les femmes, absence de prise en compte de la pénibilité...

Le premier ministre a trahi ses engagements en affirmant que les « concertations » ne pourraient pas revenir sur les 64 ans ! La majorité de la population et des parlementaires exigent l'abrogation de la réforme des retraites : la démocratie doit parler ! **La CGT appelle tous les salarié-es à rejoindre les fonctionnaires et les agent-es publics y compris par la grève, dans les rassemblements et les manifestations pour exiger l'abrogation de la réforme des retraites et l'augmentation des salaires.**

Sous prétexte d'économie de guerre, ils veulent nous faire travailler toujours plus et envisagent de nouvelles régressions dans les écoles, les hôpitaux, les universités, la culture, les collectivités locales, les tribunaux. Au contraire, défendons la paix et la coopération entre les peuples, la justice sociale et environnementale : plus que jamais ces combats sont liés ! Pour se soigner, pour répondre aux besoins en matière de transports, de logement, d'éducation et de formation, de recherche, de culture, d'information, de sport pour

toutes et tous, d'environnement, et pour lutter contre l'obscurantisme, le 3

avril mobilisons- nous aussi

pour **renforcer et développer les services publics !**



DE L'ARGENT, IL Y EN A

100 milliards d'€ de dividendes versés aux actionnaires en 2024, un record ! Et, une évaluation à 100 milliards de la fraude fiscale !

La CGT propose des solutions pour financer les 15 milliards d'€ nécessaires à l'abrogation :

- égalité salariale femmes-hommes
+ 6 MILLIARDS D'EUROS
- contribution des dividendes
+ 10 MILLIARDS D'EUROS
- lutte contre la fraude patronale aux cotisations sociales et au travail dissimulé
+ 6 À 8 MILLIARDS D'EUROS
- assujettissement aux cotisations des primes d'intéressement et de participation
+ 4 MILLIARDS D'EUROS
- hausse de 1% des cotisations dites patronales.
+ 5 À 6 MILLIARDS D'EUROS

Plus de salaires, c'est plus de cotisations et de meilleures pensions !

plus d'infos



EN GRÈVE POUR NOS SALAIRES!

Les prix explosent et nos salaires ne suivent pas. Hors prime, nous avons perdu 5% de pouvoir d'achat entre 2020 et 2023. Par la grève, les salarié-es de Geodis Gennevilliers ont arraché 150 euros d'augmentation mensuelle brute. Dans toutes les entreprises et administrations, mettons-nous en grève pour gagner l'augmentation des salaires.

plus d'infos



Préavis de grève national déposé, rassemblement cours Jean Jaurès
jeudi 3 avril à 10h

9h00 Prise de parole devant le Bureau des Entrées du CHM avant départ



RENDEZ NOUS LE TEMPS DES CERISES, AVANT QUE NE VIENNE LE TEMPS DES GRENADES...!

De l'argent, il y en a pour la guerre, pas pour nos salaires. En conséquence, dans la Fonction Publique Hospitalière, si on tombe malade, cela va nous coûter cher ?

À partir du 1er mars, l'indemnisation des agents publics en arrêt-maladie passe de 100 % à 90 %.

Cette disposition totalement injuste et contre-productive en matière de santé publique génère une perte pouvant aller jusqu'à 200 euros de perte de salaire pour les agent-es au plus petit salaire en cas d'arrêt-maladie d'un mois.

Pour faire des économies, l'État a choisi de dégrader les conditions de travail des personnels en faisant reculer nos conquits sociaux !

Cette vision strictement comptable va à rebours d'une politique de santé publique digne de ce nom. Les conséquences sont multiples et graves !

- ➔ *Détérioration de la qualité du service public rendu*
- ➔ *Détérioration des conditions de travail du fait du stress généré par la perspective d'une perte de salaire.*

Les personnels des établissements du sanitaire, du médico-social et du social public qui prennent en charge et accompagne la population pour répondre à leurs besoins de santé et sociaux sont, eux, pénalisés quand ils sont malades.

L'état devient le pire des employeurs puisqu'il persiste à mettre en œuvre une mesure qui n'a, comme seul objectif, que de faire des économies sur le dos et la santé des travailleuses, travailleurs de la Fonction Publique Hospitalière. Ceci dans un contexte où les conditions de travail des personnels sont dégradées, leurs rémunérations en baisse et les effectifs dans les services au plus bas. Ces reculs sont inacceptables !

À 100 % pour défendre nos droits et notre santé !

Ceci s'inscrit dans un contexte d'inflation et de réduction budgétaire inacceptable – gel de la valeur du point d'indice, suppression de la GIPA que la Fédération continuera de combattre ! Alors même que le gouvernement cherche 40 milliards d'argent frais pour augmenter le budget de programmation militaire !

➔ **Santé sacrifiée** : avec le risque de perdre 10 % de leur salaire durant un arrêt, les collègues pourraient préférer travailler, avec les risques de transmissions de pathologies ou de détérioration de leur situation (pouvant alors conduire à un arrêt plus long suite à des complications)

➔ **Perte de revenus significative** : notamment pour les plus précaires, dont les femmes majoritairement concernées par des situations de familles monoparentales, dans un secteur aux métiers à prédominance féminines

D'AUTRES MOYENS SONT POSSIBLES ! LA CGT REVENDIQUE :

- ➔ *Une indemnité à 100 % en cas d'arrêt-maladie et aucun jour de carence pour :*
- ➔ *Garantir un soutien financier complet aux agent-es et salarié-es leur offrant ainsi une sécurité économique permettant de réduire le stress pendant une période de maladie et de favoriser leur rétablissement.*
- ➔ *Pour rendre attractif, attirer et retenir les professionnel·les qui sont soumis à des conditions de travail difficiles dans nos secteurs d'activités ou nous manquons de personnels formés et qualifiés.*
- ➔ *Assurer la solidarité et l'aide nécessaire aux personnes en arrêt-maladie qui prennent « soin » le reste de l'année 24 h sur 24 h de la population.*



La CGT réaffirme que la prévention ainsi que la protection de la santé des agent-es et des salarié-es sont une obligation pour les employeurs. Elle exige que leurs qualifications, leurs investissements soient reconnus par une augmentation des salaires, revendique des emplois supplémentaires pour pouvoir répondre aux besoins et assurer la qualité des missions de services publics auprès de la population.



**ENSEMBLE MOBILISONS-NOUS LE 3 AVRIL
POUR NOTRE SANTÉ, NOS SALAIRES ET NOS EMPLOIS !**

JEUDI 3 AVRIL À 10H COURS JEAN JAURÈS